



# Bulletin Officiel

N° 5489 Mercredi 22 Novembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS 2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2 3-7  
ATTIJARI LEASING 2017-1 8-12

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2 13-15  
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 16-21

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 22-25

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 26

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 27-31

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED 32  
SOTUMAG 33

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

QNB 34-35  
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -GROUPE BPCE- 36-37

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SERVICOM – AGE - 38  
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE - 38

#### INFORMATIONS POST AGO

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE GROUPE BPCE 39-42

#### COURBE DES TAUX

43

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

44-45

#### ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

AVIS DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد أمال بن السّاسي والسيّد محمد رياض زفروف كـ ممثّلين قاريّين عن "الشركة التونسية للبنك" بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة " STB Finance " .

2017 - AC - 235

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد محمد فاضل عبد الكافي كرئيس مجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "التونسية للأوراق المالية" .

2017 - AC - 236

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie** :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

**Notation de la société**: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2017-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-  
R.C. : N° B111820/1996

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**« AIL 2017-2 »**  
**DE 5 000 000 DE DINARS**  
**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ere</sup> à la 5 <sup>eme</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

### **1 - Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

**AMEN BANK**

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »  
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ère</sup> trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

**2. Renseignements relatifs à l'émission :**

**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

\* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

## **2-2 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **2-3 But de l'émission :**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créances.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Jouissance :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

### **Amortissement et remboursement :**

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

#### **Paiement :**

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

#### **Durée totale :**

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

#### **Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

#### **Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

#### **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

#### **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

#### **Rang de créance**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

### **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne**

**décidée par**

**l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/ P / M 000

**1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars  
Registre de Commerce : B138962001  
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki  
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

**AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE**

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

### **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

### **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

### **JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

-----  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**Société SANIMED**

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS  
« SOTUMAG »**

**SIEGE SOCIAL : ROUTE DE NAASSEN BIR KASSAA**

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16 Novembre 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **1 200 000 dinars** par incorporation de réserves à prélever sur les réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de **1 200 000 actions** nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'**un (01) dinar** chacune, à raison d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes.

Suite à cette augmentation, le capital social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » passera ainsi de **12 000 000 dinars** à **13 200 000 dinars**.

**Droits d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leur droit en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **20 Décembre 2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites:**

Les **1 200 000** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2017**.

**Cotation en bourse:**

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **20 Décembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 Décembre 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA  
“QNB”**

**Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord  
B.P 320 – 1080Tunis**

**QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA** informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de porter de cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) à deux cent soixante millions de dinars (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de dix millions (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le Conseil d'Administration de la banque réuni le 31 octobre 2017 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

**1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque** qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

**2- Caractéristiques de l'augmentation**

✓ **Montant de l'augmentation** : (100.000.000 DT) afin de porter le capital de (160.000.000 DT) à (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

- Suite -

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour huit (08) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de Capital annoncée  
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE-**

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V- -1001- Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

**Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.**

**CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

- **Montant** : Le capital social sera augmenté de **100.000.000DT** (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.
- **Prix d'émission** : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, **soit 100DT** l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

**Droit préférentiel de souscription** : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- ✓ **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

**A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non

- Suite -

- ✓ absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

- **Jouissance** : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et **jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital**, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.
- **Période de souscription** : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, **les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription**. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.
- **Lieu des souscriptions et des versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweitienne (BTK), Avenue Mohamed V -1001 Tunis - Tunisie.  
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale BTK -Avenue Mohamed V-1001 TUNIS, sous le numéro **20 00000000 00340000 18**.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SERVICOM S.A**

Siège social : 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I-Tunis

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Novembre 2017 à 15 Heures à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, 1053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la Société ;
2. Délégation de pouvoir à la direction générale pour accomplir les formalités légales de l'augmentation de capital.
3. Extension de l'objet social
4. Pouvoirs

---

2017 - AS - 5391

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

---

2017 - AS - 5381

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations post AGO**

**Banque Tuniso-Koweitienne**

**Groupe BPCE**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 7 novembre 2017, la banque Tuniso-Koweitienne publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I-LES RESOLUTIONS ADOPTÉES**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard dans la tenue de sa réunion qui ne lèse en rien l'intérêt des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la Banque pour l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 faisant apparaître un résultat déficitaire de - 82 543 301 DT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission du commissaire aux comptes MTBF (PwC) à l'issue de ses travaux sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le décharge de toute responsabilité de quelque nature que ce soit liée à l'exercice 2017.

Par ailleurs, conformément à l'article 261 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme le cabinet BDO, Commissaire aux Comptes de la BTK en remplacement du cabinet PwC pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à - 82.543.301 DT comme suit :

Résultat net de l'exercice 2016	-82 543 301
Report à nouveau 2015	1 171 460
<b>Solde 1</b>	<b>-81 371 841</b>
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	0
Fonds social	550 000
<b>Solde 2</b>	<b>-81 921 841</b>
Report à nouveau	-75 245 281
Amortissements différés	-6 676 560

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs à titre de jetons de présence une somme globale annuelle brute de 320 000 DT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration pouvoir de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUXEME RESOLUTION**

Compte tenu de l'arrivée du terme de la totalité des mandats des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- Monsieur Radhi MEDDEB;
- BPCE International et Outre-Mer (BPCE International), société anonyme de droit français, au capital de 578.331.814,50 euros, dont le siège social est sis 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 420698979, représentée par Monsieur Olivier VIMARD ;

- Suite -

- Monsieur Jean-Pierre LEVAYER;
- Monsieur Yvan de LA PORTE du THEIL;
- Monsieur Sylvain FAURE;
- Monsieur Gonzague de VILLELE;
- L'Etat tunisien représenté par Madame Sonia ZOGHLAMI;
- Monsieur Anis ATTIA;
- Le KIA (Kuwait Investment Authority), représenté par Mohamed Saad Al Mnifi;
- Monsieur Meshari Fahd Al Ouda;
- Madame Myriam LYAGOUBI;
- Madame Danièle BESSIS.

Monsieur Radhi MEDDEB, BPCE International, Monsieur Jean-Pierre LEVAYER, Monsieur Yvan de LA PORTE du THEIL, Monsieur Sylvain FAURE, Monsieur Gonzague de VILLELE, l'Etat Tunisien, Monsieur Anis ATTIA, le KIA, Monsieur Meshari Fahd Al Ouda, Madame Myriam LYAGOUBI et Madame Danièle BESSIS ont indiqué, par avance, qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leurs mandats en qualité d'administrateurs.

Ces nominations seront soumises aux formalités requises par la réglementation bancaire auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (milliers de dinars)**

	Notes	déc.-16	déc.-15	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIF</b>					
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	37 616	27 998	9 619	34%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	62 124	29 316	32 808	112%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 356 943	1 441 780	-84 837	-6%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	97 572	96 720	852	1%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	44 289	38 769	5 520	14.24%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	33 291	33 154	136	0%
AC7- Autres actifs	4.7	18 101	26 089	-7 987	-31%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 649 936</b>	<b>1 693 826</b>	<b>-43 890</b>	<b>-3%</b>

<b>PASSIF</b>					
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	15 000	0	15 000	-
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	137 170	111 401	25 769	23%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	862 092	921 715	-59 623	-6%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	493 805	460 085	33 720	7%
PA5- Autres passifs	4.12	57 867	33 070	24 797	75%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 565 934</b>	<b>1 526 271</b>	<b>39 662</b>	<b>3%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
CP1- Capital		100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		61 769	61 769	0	0%
CP4- Autres capitaux propres		4 154	3 604	550	15%
CP5- Résultats reportés		-81 922 (*)	1 172	-83 094	-7090%
CP6- Résultat de la période		0	0	0	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>84 002</b>	<b>167 555</b>	<b>-82 543</b>	<b>-49%</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 649 936</b>	<b>1 693 826</b>	<b>-43 890</b>	<b>-3%</b>

(\*) dont 6 677 KDT Amortissement réputé différé

**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissement différé	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2016 avant affectation	100 000	10 000	3 604	11 643	40 126	1 172	-	- 82 543	84 002
Affectation du résultat 2016 après AGO du 07/11/2017			550			- 76 417	- 6 677	82 543	0
Solde à fin Décembre 2016 après affectation	100 000	10 000	4 154	11 643	40 126	-75 245	-6 677	0	84 002

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 22 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,365%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,512%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,580%	999,416
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,622%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,628%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,653%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,754%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,841%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,857%	996,844
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,892%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,907%	941,558
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,976%	993,885
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,232%	984,937
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,417%	976,280
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,424
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,985
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,466
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,373
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,212
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,691
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,469
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,476
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	951,012
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,383
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,493
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,878
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,205
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,315
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,235

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,194	170,212		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,242	115,255		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,561	98,572		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,278	100,741		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,181	15,182		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,967	110,979		
7 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08	1,057	1,093	1,093		
8 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	-	100,197	100,198		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
9 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,559	1,560		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
10 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,407	41,411		
11 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	56,006	56,012		
12 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,824	118,799		
13 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,930	113,847		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
14 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	139,625	139,557		
15 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	518,996	518,843		
16 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,245	117,788		
17 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,593	126,231		
18 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,791	136,623		
19 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,723	118,693		
20 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,600	107,548		
21 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,090	157,344		
22 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,230	93,259		
23 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,013	98,945		
24 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,361	148,989		
25 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,589	132,321		
26 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,854	102,857		
27 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,804	102,924		
28 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,177	21,132		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2301,509	2302,730		
30 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,007	119,367		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,483	153,037		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	163,222	161,401		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,843	16,683		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5262,903	5231,964		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,633	2,647		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,292	2,301		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,231	1,225		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,105		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,115	1,113		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,112	1,109		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,360	117,248		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,718	119,654		
45 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	1005,769	1004,856		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,562	10,519		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,024	10,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,734	107,746
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,724	102,734
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,828	104,839
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	102,062	102,073
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,853	103,866
53 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,810	106,843
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,327	104,340
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,455	101,464
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,272	103,279
57 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,905	101,913
58 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,846	103,858
59 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,092	103,102
60 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,507	106,520
61 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,662	104,672
62 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,612	103,623
63 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,338	102,349
64 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,868	103,878
65 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,424	102,436
66 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,575	103,587
67 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,956	104,965
68 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,541	102,553
69 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,599	102,610
70 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,949	104,959
71 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,083	102,093
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
72 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,583	10,584
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,361	103,372
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,777	103,790
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,574	104,583
76 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,398	10,399

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## SICAV MIXTES

77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	55,889	55,804
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,063	99,888
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,527	17,535
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,332	292,163
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,017	30,033
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2307,893	2307,302
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,547	71,503
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,879	54,868
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,019	104,968
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,764	91,557

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,663	10,666
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,200	11,204
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,919	13,912
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,334	12,314
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,758	13,752
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,182	12,180
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,625	148,497
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,348	141,301
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,909	8,886
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,247	102,174
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,549	85,711
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,066	87,168
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	95,810	95,728
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,154	97,889
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,792	94,847
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,129	10,127

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,623	103,116
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,431	150,572
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,400	107,168
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,391	104,107
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,623	203,467
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,682	185,106
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,118	158,127
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,893	21,656
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,753	133,418
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	116,690	114,802
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8946,801	8874,024
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,537	78,768
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	997,665	984,541
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5582,343	5543,606
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4998,868	4950,236
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,201	101,256

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,792	111,576
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10942,728	10881,200

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS**

**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

**BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>30 juin 2017</b>	<b>30 juin 2016</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		2 794 177	2 534 460	2 576 691
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		(2 027 794)	(1 761 418)	(1 917 864)
Ecarts d'acquisition		20 571 783	20 571 783	20 571 783
<i>Amortissement écart d'acquisition</i>		(5 142 946)	(3 085 767)	(4 114 356)
Immobilisations incorporelles en cours		698 131	148 316	277 590
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>N° 1</b>	<b>16 893 351</b>	<b>18 407 375</b>	<b>17 393 844</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		138 008 585	127 116 674	129 347 147
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		(54 853 239)	(49 054 947)	(51 982 558)
Immobilisations corporelles en cours		1 003 512	3 404 029	4 201 575
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>N° 2</b>	<b>84 158 858</b>	<b>81 465 756</b>	<b>81 566 164</b>
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		37 940 484	26 889 765	40 110 048
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		(592 054)	(601 839)	(592 054)
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>N° 3</b>	<b>37 348 430</b>	<b>26 287 926</b>	<b>39 517 994</b>
Autres actifs non courants	<b>N° 4</b>	5 689 754	1 335 791	7 294 274
Actifs d'impôts différés		3 203 219	1 262 132	2 518 791
<b>Total des autres actifs non courants</b>		<b>8 892 973</b>	<b>2 597 923</b>	<b>9 813 065</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>147 293 612</b>	<b>128 758 979</b>	<b>148 291 067</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	<b>N° 5</b>	99 362 986	96 000 589	109 452 493
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>		(1 738 947)	(1 530 705)	(1 650 003)
Clients et comptes rattachés	<b>N° 6</b>	55 262 299	46 437 325	58 464 237
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clients</i>		(8 903 476)	(8 593 888)	(8 899 236)
Autres actifs courants	<b>N° 7</b>	53 142 855	29 983 813	40 614 859
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(577 948)	(540 797)	(577 947)
Placements et autres actifs financiers	<b>N° 8</b>	73 068 965	78 089 057	69 251 509
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>N° 9</b>	37 989 161	40 136 783	38 454 236
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>307 605 895</b>	<b>279 982 179</b>	<b>305 110 148</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>454 899 506</b>	<b>408 741 158</b>	<b>453 401 215</b>

**BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>30 juin 2017</b>	<b>30 juin 2016</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital Social		36 953 847	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159	33 846 159
Réserve légale		740 859	134 077	134 077
Subventions d'investissement		1 736 932	1 736 932	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement		(1 538 862)	(1 491 683)	(1 515 273)
Réserves consolidées		12 230 295	18 927 896	18 844 771
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>83 969 230</b>	<b>90 107 227</b>	<b>90 000 513</b>
<b>Résultat de l'exercice groupe</b>		<b>(6 134 534)</b>	<b>(688 769)</b>	<b>(361 239)</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>N° 10</b>	<b>77 834 696</b>	<b>89 418 458</b>	<b>89 639 273</b>
Réserves des minoritaires		6 430 524	7 228 056	7 228 050
Résultat des minoritaires		(151 550)	(116 992)	(795 951)
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>6 278 974</b>	<b>7 111 064</b>	<b>6 432 100</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>N° 10</b>	<b>84 113 670</b>	<b>96 529 522</b>	<b>96 071 373</b>
<b>PASSIFS</b>				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts	<b>N° 11</b>	35 609 102	40 285 542	34 080 214
Provision pour risques et charges		827 101	1 221 948	1 061 966
Autres passifs financiers		10 000	10 000	10 000
Passifs d'impôts différés		2 542 740	2 269 683	2 450 615
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>38 988 943</b>	<b>43 787 173</b>	<b>37 602 795</b>
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>N° 12</b>	153 716 031	157 012 209	153 717 056
Autres passifs courants	<b>N° 13</b>	44 536 382	25 366 689	33 276 732
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>N° 14</b>	133 544 481	86 045 565	132 733 259
<b>Total des passifs courants</b>		<b>331 796 894</b>	<b>268 424 463</b>	<b>319 727 047</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>370 785 837</b>	<b>312 211 636</b>	<b>357 329 842</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>454 899 506</b>	<b>408 741 158</b>	<b>453 401 215</b>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	N° 15	191 533 254	173 668 486	354 814 423
Autres produits d'exploitation	N° 16	338 065	334 465	782 780
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>191 871 319</b>	<b>174 002 951</b>	<b>355 597 203</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de PF et des encours		702 363	(445 488)	(879 807)
Achats de matières consommés		2 534 565	3 312 862	5 497 192
Achats de marchandises consommés	N° 17	155 967 057	140 333 843	290 178 779
Achats d'approvisionnement consommés	N° 18	1 585 095	1 564 362	3 057 856
Charges de personnel	N° 19	10 995 722	10 918 537	22 798 751
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	N° 20	6 086 441	4 243 100	11 920 342
Autres charges d'exploitation	N° 21	7 577 259	7 904 499	15 849 533
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>185 448 502</b>	<b>167 831 716</b>	<b>348 422 646</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 422 817</b>	<b>6 171 235</b>	<b>7 174 557</b>
Charges financières nettes	N° 22	(16 716 189)	(10 601 183)	(16 391 221)
Produits des placements	N° 23	3 889 432	3 746 404	7 106 256
Autres gains ordinaires	N° 24	469 884	582 745	1 725 601
Autres pertes ordinaires	N° 25	(260 754)	(214 007)	(241 730)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(6 194 810)</b>	<b>(314 806)</b>	<b>(626 537)</b>
Impôt exigible		683 577	965 983	1 730 800
Impôt différé		(592 303)	(475 028)	(1 550 755)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>(6 286 085)</b>	<b>(805 761)</b>	<b>(806 582)</b>
Eléments extraordinaires		-		(350 608)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>(6 286 085)</b>	<b>(805 761)</b>	<b>(1 157 190)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>(6 286 085)</b>	<b>(805 761)</b>	<b>(1 157 190)</b>
<i>Résultat des minoritaires</i>		<i>(151 550)</i>	<i>(116 992)</i>	<i>(795 951)</i>
<i>Résultat de l'exercice groupe</i>		<i>(6 134 534)</i>	<i>(688 769)</i>	<i>(361 239)</i>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>(6 286 085)</b>	<b>(805 761)</b>	<b>(1 157 190)</b>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat net		(6 286 085)	(805 761)	(1 157 190)
Ajustement pour :				
Amortissements et Provisions		6 086 441	4 243 100	11 920 342
Variations des éléments du besoin en fond de roulement				
Variation des stocks	N° 26	10 089 507	(18 246 160)	(31 698 063)
Variation des clients et comptes rattachés	N° 26	3 201 938	(7 977 980)	(20 004 891)
Variation des autres actifs courants	N° 26	(12 527 996)	(749 853)	(11 380 899)
Variation des fournisseurs d'exploitation	N° 26	(413 801)	19 715 035	16 401 138
Variation des autres passifs courants	N° 26	5650 459	(9 122 064)	1 140 753
Variation des autres passifs financiers	N° 26	11 067 231	17 057 303	42 581 641
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(132 428)	(30 039)	(29 105)
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations financières		-	-	(399 101)
Résorption des Subventions d'investissement		(23 589)	(23 589)	(47 179)
Transfert de charges		(262 487)	(466 150)	(9 591 772)
Impôt différés		(592 303)	(475 028)	(1 550 756)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>15 856 888</b>	<b>3 118 815</b>	<b>(3 815 082)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		167 428	54 889	337 657
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 992 219)	(2 860 616)	(6 380 911)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	N° 27	(250 000)	-	(11 764 771)
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		2 419 564	307 505	1 307 488
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(3 655 227)</b>	<b>(2 498 222)</b>	<b>(16 500 537)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions versés		(104 630)	(96 601)	(2 586 878)
Encaissements provenant des emprunts		14 497 439	791 585	4 718 393
Remboursements des emprunts		(17 753 679)	(4 819 896)	(8 737 039)
Augmentation du capital		-	-	-
Encaissements (Décaissements) provenant des placements	N° 28	(3 834 986)	(5 168 006)	1 617 911
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(7195 856)</b>	<b>(9 292 918)</b>	<b>(4 987 613)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>5 005 805</b>	<b>(8 672 325)</b>	<b>(25 303 232)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(5 239 591)	20 063 641	20 063 641
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 29	(233 785)	11 391 317	(5 239 591)

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

*( Montants exprimés en dinar )*

PRODUITS	30 juin 2017	CHARGES	30 juin 2017	SOLDES	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	184 951 773	Coût d'achat des marchandises vendues	157 325 865	<b>Marge commerciale</b>	<b>27 625 908</b>	<b>25 643 831</b>	<b>51 184 015</b>
Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée	6 919 546	Achats consommés - Déstockage de production	2 760 852 702 363	<b>Marge sur coût matière</b>	<b>3 456 331</b>	<b>3 593 540</b>	<b>6 559 168</b>
Marge commerciale Marge sur coût matière	27 625 908 3 456 331	Autres charges externes	6 623 627	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>24 458 612</b>	<b>22 202 044</b>	<b>43 513 894</b>
Valeur ajoutée brute	24 458 612	Charges de personnel Impôts et taxes	10 995 722 953 632				
		<b>Total</b>	<b>11 949 354</b>	<b>Excédent ( Insuffisance) brut(e) d'exploitation</b>	<b>12 509 258</b>	<b>10 414 335</b>	<b>19 094 899</b>
Excédent brut d'exploitation Autres gains ordinaires Produits des placements Impôt différé	12 509 258 469 884 3 889 432 592 303	Insuffisance brute d'exploitation Charges financières nettes Dotations aux amortissements et résorptions nettes des reprises Autres pertes ordinaires Impôt sur les sociétés Impôt différé Eléments extraordinaires	- 16 716 189 6 086 441 260 754 683 577 - -				
<b>Total</b>	<b>17 460 877</b>	<b>Total</b>	<b>23 746 961</b>	<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>(6 286 085)</b>	<b>(805 761)</b>	<b>(1 157 190)</b>

## I. Présentation du groupe UADH :

Le Groupe UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING – UADH est composé de 9 sociétés de droit tunisien :

### La société mère :

- ▶ La société **UADH** est une société anonyme, créée le 05 juillet 2013, dans le cadre du plan de restructuration juridique du Groupe LOUKIL. Le capital social de la société s'élève actuellement à 36 953847 DT.

La société a pour objet principalement :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés.

### Les filiales :

- ▶ La société **Aures Auto** est une société anonyme, reprise par Groupe LOUKIL en 2006, son capital social actuel s'élève à 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et distributeur officiel de la marque Citroën en Tunisie pour les véhicules légers. Elle assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque Citroën.

- ▶ La société **Aures Gros** est une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuel de 9 000 000 DT.

La société est l'importateur officiel et le distributeur en gros des pièces de rechange de la marque Citroën en Tunisie.

- ▶ La société **Economic Auto** est une société anonyme ayant un capital social actuel de 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et le distributeur officiel depuis 1993, de la marque MAZDA en Tunisie pour les véhicules légers. ECONOMIC Auto assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque MAZDA.

- ▶ La société **Mazda Détails** est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans la vente en détail de pièces de rechange sous la marque MAZDA en Tunisie.

- ▶ La société **Loukil Véhicules Industriels** (ex EVI), société anonyme créée en septembre 2005, son capital social s'élève à 7 000 000 DT.

La société LVI opère dans l'importation et la distribution sur le territoire tunisien de véhicules industriels et d'engins de marques Renault Trucks et de chariots élévateurs de marque TCM.

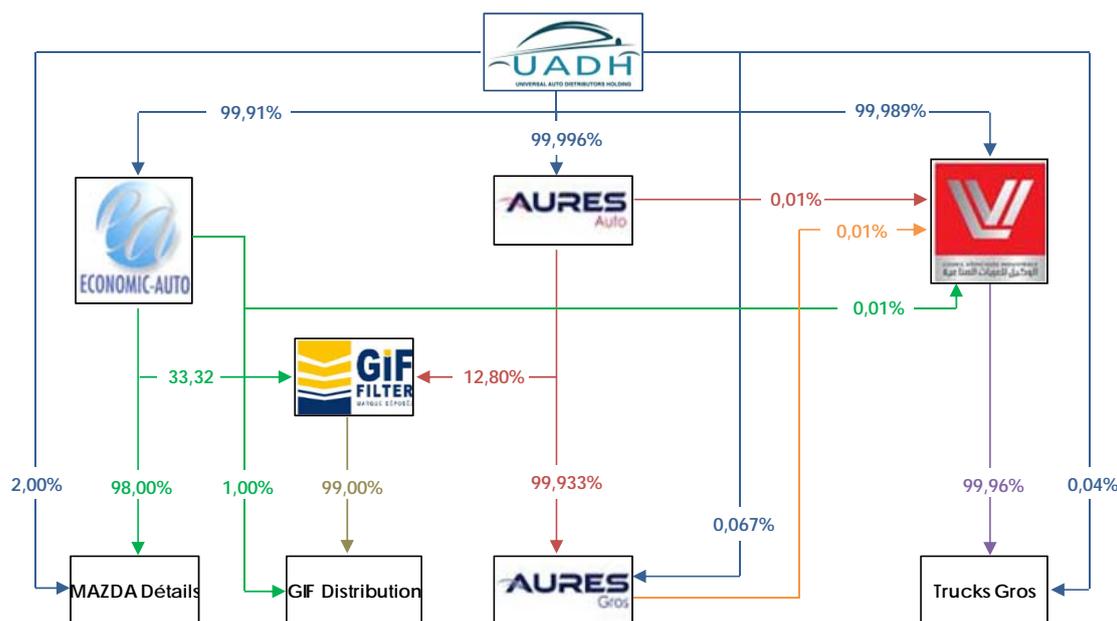
- ▶ La société **Trucks Gros** est une société à responsabilité limitée créée en septembre 2007, pour assurer l'importation et la vente en gros de pièces de rechange des marques Renault Trucks et TCM.

- ▶ La société **GIF Filter** est une société anonyme qui opère dans la fabrication de filtres à huile, à carburant et à air destinée aux véhicules légers, aux poids lourds et aux engins de travaux publics.

- ▶ La société **GIF Distribution** est une société à responsabilité limitée qui assure l'activité de commercialisation des filtres sous la marque GIF Filter.

## II. Structure juridique actuelle du Groupe UADH :

L'organigramme juridique du Groupe UADH se présente ainsi :



## III. Principes et méthodes comptables de présentation des états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 :

### 1. Standards et normes de référence :

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- ▶ Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés ;
- ▶ Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises.

### 2. Etats financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du Groupe UADH arrêtés au 30/06/2017 comprennent :

- ◆ Le bilan consolidé ;
- ◆ L'état de résultat consolidé ;
- ◆ L'état de flux de trésorerie consolidé ;
- ◆ Les notes aux états financiers consolidés.

### 3. Démarche méthodologique :

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend :

- ➡ L'harmonisation de la présentation des états financiers individuels ;
- ➡ Le cumul des comptes individuels ;
- ➡ L'élimination des comptes et des opérations réciproques ;
- ➡ Le retraitement de l'impôt sur les sociétés ;
- ➡ Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

*a. L'élimination des comptes et des opérations réciproques :*

Les comptes consolidés de la société UADH étant le reflet de la situation d'une seule entité économique, il n'a été retenu que les seules opérations effectuées et les seuls résultats réalisés avec les tiers étrangers à cette entité.

Il s'agit principalement de l'élimination des comptes réciproques de dettes et de créances (clients/ fournisseurs, prêts/ comptes courants, ...) ainsi que les comptes de charges et de produits réciproques (achats/ ventes, ...).

*b. Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation :*

Les capitaux propres des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation après avoir été modifiés par les retraitements et les éliminations, ont été partagés entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires. Ce partage s'est accompagné de l'élimination des titres de participation.

Le partage des capitaux propres a été opéré par la technique de la consolidation directe.

**4. Méthodes de consolidation et pourcentages d'intérêt :**

*a. Structure des capitaux des sociétés du Groupe UADH :*

	ECONOMIC AUTO	MAZDA Détails	AURES AUTO	AURES GROS	GIF Filter	GIF Distribution	LVI	Trucks Gros
UADH	99,914%	2,00%	99,996%	0,067%			99,989%	0,04%
ECONOMIC AUTO		98,00%			33,32%	1,00%	0,0014%	
AURES AUTO				99,933%	12,80%		0,0014%	
AURES GROS							0,0013%	
GIF Filter						99,00%		
LVI								99,96%
<i>Pourcentage de détention Groupe</i>	<b>99,914%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,996%</b>	<b>100,00%</b>	<b>46,12%</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,993%</b>	<b>100,00%</b>
<i>Pourcentage de détention Hors Groupe</i>	<b>0,086%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,004%</b>	<b>0,00%</b>	<b>53,88%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,007%</b>	<b>0,00%</b>

*b. Détermination des pourcentages de contrôle et des méthodes de consolidation :*

Les pourcentages de contrôle se présentent ainsi :

	Pourcentage de contrôle			Type de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total		
ECONOMIC AUTO	99,914%	0,00%	99,914%	Contrôle exclusif	Intégration globale
MAZDA Détails	2,00%	98,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES AUTO	99,996%	0,00%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES GROS	0,067%	99,933%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Filter(*)	0,00%	46,12%	46,12%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Distribution	0,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LVI	99,989%	0,0041%	99,993%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Trucks Gros	0,04%	99,96%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

(\*) : En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales : « Le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement quarante

pour cent au moins des droits de vote dans une autre société, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne. »

De plus, conformément aux dispositions du dernier alinéa du paragraphe 10 de la norme NC 35, le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

En considération des dispositions, sus-indiquées, et étant donné qu'il n'existe aucun autre actionnaire de la société GIF qui détient une participation supérieure à 40%, la société GIF est considérée une filiale de la société UADH et ses comptes sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale.

c. Détermination des pourcentages d'intérêt :

	Pays de résidence		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage d'intérêts des minoritaires
UADH	Tunisie	Société Mère	100,00%	0,00%
ECONOMIC AUTO	Tunisie	Filiale 1	99,914%	0,086%
MAZDA Détails	Tunisie	Filiale2	99,916%	0,084%
AURES AUTO	Tunisie	Filiale3	99,996%	0,004%
AURES GROS	Tunisie	Filiale4	99,996%	0,004%
GIF Filter	Tunisie	Filiale5	46,09%	53,91%
GIF Distribution	Tunisie	Filiale6	46,63%	53,37%
LVI	Tunisie	Filiale7	99,993%	0,007%
Trucks Gros	Tunisie	Filiale8	99,993%	0,007%

5. Hypothèses retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UADH :

Les états financiers consolidés du Groupe UADH, arrêtés au 30/06/2017, ont été établis sur la base des hypothèses suivantes :

- Conformément à la norme comptable tunisienne (NCT n°38), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société UADH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de cette norme. De ce fait, il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :
  - ▶ Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
  - ▶ Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées.

Contrairement au principe cité précédemment, un écart d'acquisition a été déterminé sur l'acquisition des sociétés LVI (ex EVI) et Trucks Gros étant donné que la prise de contrôle de ces dernières est intervenue après la constitution du Groupe et que l'acquisition a été faite auprès de tiers (l'Etat Tunisien et la société Al Karama Holding). Ainsi le contrôle des sociétés LVI et Trucks Gros a été modifié après le regroupement et ce par rapport à ce qu'il était avant le regroupement.

6. Principales et méthodes comptables d'évaluation et de présentation :

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

Les états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30/06/2017, sont établis selon les mêmes règles que celles de clôture de l'exercice au 31 Décembre.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Immobilisations	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Logiciels	33%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériels et outillages	15%
Matériels industriels	10%
Mobiliers, matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33%

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

#### Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres non cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

### Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

### Stocks

Les stocks de véhicules neufs et des pièces de rechange sont valorisés à leur coût réel d'achat, droits et taxes non récupérables inclus ainsi que tous les frais directs s'y rattachant : transport, assurance, manutention, etc....

Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.

Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

### Impôt différé

Les sociétés du Groupe UADH sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## Notes relatives au bilan consolidé :

### **Note 1 : Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles présentent au 30 juin 2017, un solde de 16 893 351 dinars, contre un solde de 17 393 844 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Ecart d'acquisition	20 571 783	20 571 783	20 571 783
Logiciels	2 271 329	2 131 612	2 173 843
Fonds de Commerce	522 848	402 848	402 848
Immobilisations incorporelles en cours	698 131	148 316	277 590
Amortissement des immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(7 170 740)	(4 847 185)	(6 032 220)
<b>Total</b>	<b>16 893 351</b>	<b>18 407 375</b>	<b>17 393 844</b>

### **Note 2 : Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles présentent au 30 juin 2017, un solde de 84 158 858 dinars, contre un solde de 81 566 164 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit:

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Terrains	38 970 979	38 820 794	38 820 794
Constructions	39 444 393	32 951 227	33 030 474
Installations, Agencements et Aménagements divers	24 049 811	22 907 861	23 473 653
Matériels et outillages	14 397 523	13 590 758	13 985 763
Matériels de transport	4 429 548	4 668 041	4 691 968
Immobilisations à statut juridique particulier	11 757 435	9 545 666	10 515 578
Equipements de bureau	2 431 795	2 296 894	2 353 690
Matériels Informatiques	2 527 101	2 335 433	2 475 227
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 853 239)	(49 054 947)	(51 982 558)
Immobilisations corporelles en cours	1 003 512	3 404 029	4 201 575
<b>Total</b>	<b>84 158 858</b>	<b>81 465 756</b>	<b>81 566 164</b>

Le détail des immobilisations et des amortissements, au 30/06/2017, se présente dans le tableau qui suit :

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 30/06/2017

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 31/12/2016	Immobilisations des nouvelles entités	VALEURS D'ACQUISITIONS				Cessions	Valeur Brute au 30/06/2017	Amortissements au 31/12/2016	Amortissements des Immobilisations des nouvelles entités	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cessions	Amortissements au 30/06/2017	Valeur Comptable Nette
				Nouvelles acquisitions	Reclassements	Régularisation	Immob. après Régularisation					Dotations de l'exercice	Régularisation	Reprises	Amort après Régularisation			
Logiciels		2 173 843		90 598	6 888		2 271 329		2 271 329	1 917 864		109 930			2 027 794		2 027 794	243 535
Fonds de Commerce		402 848		120 000			522 848		522 848	-					-		-	522 848
Immobilisations incorporelles en cours		277 590		427 429	(6 888)		698 131		698 131	-					-		-	698 131
Ecart d'acquisition		20 571 783					20 571 783		20 571 783	4 114 356		1 028 590			5 142 946		5 142 946	15 428 837
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>23 426 064</b>	-	<b>638 027</b>	-	-	<b>24 064 091</b>	-	<b>24 064 091</b>	<b>6 032 220</b>	-	<b>1 138 520</b>	-	-	<b>7 170 740</b>	-	<b>7 170 740</b>	<b>16 893 351</b>
Terrains		38 820 794		150 185			38 970 979	-	38 970 979	-					-		-	38 970 979
Constructions		33 030 474		2 968 000	3 445 919		39 444 393	-	39 444 393	15 340 945		908 192			16 249 137		16 249 137	23 195 256
Installations, Agencements et Aménagements divers		23 473 653		280 456	295 702		24 049 811	-	24 049 811	15 215 386		1 044 117			16 259 503		16 259 503	7 790 308
Matériels et outillages		13 985 763		411 760			14 397 523		14 397 523	10 001 722		278 174			10 279 896		10 279 896	4 117 627
Matériels de transport		4 691 968		25 592			4 717 560	(288 012)	4 429 548	4 204 759		120 513			4 325 272	(253 012)	4 072 260	357 288
Immobilisations à statut juridique particulier		10 515 578		1 257 438			11 773 016	(15 581)	11 757 435	3 157 495		609 880			3 767 375	(15 581)	3 751 794	8 005 641
Equipements de bureau		2 353 690		78 105			2 431 795	-	2 431 795	1 876 409		94 072			1 970 481		1 970 481	461 314
Matériels Informatiques		2 475 227		51 874			2 527 101	-	2 527 101	2 185 842		84 326			2 270 168		2 270 168	256 933
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>129 347 147</b>	-	<b>5 223 410</b>	<b>3 741 621</b>	-	<b>138 312 178</b>	<b>(303 593)</b>	<b>138 008 585</b>	<b>51 982 558</b>	-	<b>3 139 274</b>	-	-	<b>55 121 832</b>	<b>(268 593)</b>	<b>54 853 239</b>	<b>83 155 346</b>
<b>Immobilisations Corporelles en cours</b>		<b>4 201 575</b>		<b>543 558</b>	<b>(3 741 621)</b>	-	<b>1 003 512</b>		<b>1 003 512</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 003 512</b>
<b>TOTAL</b>		<b>156 974 786</b>	-	<b>6 404 995</b>	-	-	<b>163 379 781</b>	<b>(303 593)</b>	<b>163 076 188</b>	<b>58 014 778</b>	-	<b>4 277 794</b>	-	-	<b>62 292 572</b>	<b>(268 593)</b>	<b>62 023 979</b>	<b>101 052 209</b>

**Note 3 : Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2017, un solde de 37 348 430 dinars, contre un solde de 39 517 994 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Titres de participation	2 443 749	2 951 607	2 193 750
Dépôts et cautionnements versés	101 739	98 162	104 888
Prêt	35 394 996	23 501 123	37 485 373
Effet à recevoir à plus d'un an	-	338 873	326 037
Provisions des immobilisations financières	(592 054)	(601 839)	(592 054)
<b>Total</b>	<b>37 348 430</b>	<b>26 287 926</b>	<b>39 517 994</b>

(A) : Les mouvements intervenus sur les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Acquisitions	Solde au 30/06/2017	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Provision
PLASTICUM	1 500 000		1 500 000	15 000		
CPRG	499 000		499 000	4 990	99,96%	499 000
BTS	25 000		25 000	n.s	n.s	
CDF	50 000		50 000	n.s	n.s	50 000
CIL	10 625		10 625	n.s	n.s	
DEFONTAINE TUNISIE	75 000		75 000	n.s	n.s	
ENNAKL	9 374		9 374	n.s	n.s	
CARTHAGE CIMENT	24 750		24 750	n.s	n.s	
2AS		250 000	250 000			
<b>Total</b>	<b>2 193 749</b>	<b>250 000</b>	<b>2 443 749</b>			<b>549 000</b>

**Note 4 : Autres actifs non courants**

les Autres actifs non courants présentent au 30 juin 2017, un solde de 5 689 754 dinars, contre un solde de 7 294 274 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Charges à répartir	11 592 746	2 204 637	11 330 259
Frais préliminaires	4 778	4 778	4 778
Résorption des autres actifs non courants	(5 907 770)	(873 624)	(4 040 763)
<b>Total</b>	<b>5 689 754</b>	<b>1 335 791</b>	<b>7 294 274</b>

## Note 5 : Stocks

les Stocks présentent au 30 juin 2017, un solde de 97 624 039 dinars, contre un solde de 107 802 490 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Stocks de véhicules neufs	64 028 587	63 188 228	73 667 842
Stocks de pièces de rechange	29 847 023	26 735 942	29 173 300
Stocks matières premières et fournitures	2 551 435	3 117 619	3 209 383
Stocks produits semi finis	279 597	284 803	252 848
Stocks produits finis	2 118 894	2 354 982	2 821 257
Stock des travaux en cours	537 450	319 016	327 863
Provision pour dépréciation des stocks	(1 738 947)	(1 530 705)	(1 650 003)
<b>Total</b>	<b>97 624 039</b>	<b>94 469 885</b>	<b>107 802 490</b>

## Note 6 : Clients & comptes rattachés

les Clients & comptes rattachés présentent au 30 juin 2017, un solde de 46 358 823 dinars, contre un solde de 49 565 001 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Clients ordinaires	31 691 616	28 671 392	36 111 573
Clients- effets à recevoir	3 199 594	924 329	3 047 345
Clients étrangers	1 919 082	1 992 027	1 138 710
Clients étrangers, effets à recevoir	2 787 247	1 212 816	2 531 345
Clients chèques et effets impayés	5 805 902	2 819 284	4 722 526
Clients douteux ou litigieux	9 113 635	9 222 469	9 075 476
Effets à l'encaissement	698 047	868 590	407 451
Effets à l'escompte	47 176	726 418	1 429 811
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 903 476)	(8 593 888)	(8 899 236)
<b>Total</b>	<b>46 358 823</b>	<b>37 843 437</b>	<b>49 565 001</b>

## Note 7 : Autres actifs courants

Les Autres actifs courants présentent au 30 juin 2017, un solde de 52 564 907 dinars, contre un solde de 40 036 912 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Fournisseurs, avances et acomptes	3 294 198	1 382 330	1 382 409
Personnel	623 506	590 460	418 280
Etat impôts et taxes actif	9 708 799	7 144 382	9 628 795
Débiteurs divers	1 402 256	1 899 103	1 728 985
Société du groupe	14 033 714	2 797 291	8 285 344
Compte d'attente	252 632	351 943	256 294
Produits à recevoir	17 266 755	9 164 198	12 463 440
Charges constatées d'avance	905 583	998 694	795 901
Avance sur acquisition terrain	5 655 412	5 655 412	5 655 411
Provisions pour dépréciations des autres actifs courants	(577 948)	(540 797)	(577 947)
<b>Total</b>	<b>52 564 907</b>	<b>29 443 017</b>	<b>40 036 912</b>

## Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers présentent au 30 juin 2017, un solde de 73 068 965 dinars, contre un solde de 69 251 509 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Placement	11 750 905	11 750 000	11 750 000
Billets de trésorerie	22 700 000	34 100 000	24 500 000
Titres SICAV	246 357	90 627	178 809
Autres placements	38 506 833	32 270 792	32 940 300
Provision pour dépréciation des placements	(135 130)	(122 362)	(117 600)
<b>Total</b>	<b>73 068 965</b>	<b>78 089 057</b>	<b>69 251 509</b>

### Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités présentent au 30 juin 2017, un solde de 37 989 161 dinars, contre un solde de 38 454 236 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Chèques et effets en caisse	24 975 305	25 180 579	24 888 043
Chèques à encaisser	2 977 021	4 238 785	3 035 241
Banques	3 806 808	3 255 834	3 471 329
Comptes régies d'avance et accréditifs	5 575 538	7 247 100	6 861 077
Caisses	654 489	214 485	198 546
<b>Total</b>	<b>37 989 161</b>	<b>40 136 783</b>	<b>38 454 236</b>

### Note 10 : Capitaux propres

Les Capitaux propres présentent au 30 juin 2017, un solde de 77 834 696 dinars, contre un solde de 89 639 273 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Capital social	36 953 847	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	740 859	134 077	134 077
Subventions d'investissement	1 736 932	1 736 932	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement	(1 538 862)	(1 491 683)	(1 515 273)
Réserves consolidées	12 230 295	18 927 896	18 844 771
Résultat de l'exercice groupe	(6 134 534)	(688 769)	(361 239)
<b>Total</b>	<b>77 834 696</b>	<b>89 418 458</b>	<b>89 639 273</b>

Tableau des variations des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subventions d'investissement	Amortissement des subventions d'investissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice groupe	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	36 953 847	33 846 159	134 077	1 736 932	(1 515 273)	18 844 771	(361 239)	7 228 050	(795 951)	96 071 373
Amortissement des subventions d'investissement					(23 589)					(23 589)
Affectation du résultat 2016			606 782			(968 021)	361 239	(795 951)	795 951	-
Distribution de dividendes						(5 543 077)		(1 575)		(5 544 652)
Fonds social						(103 378)				(103 378)
Résultat de l'exercice							(6 134 534)		(151 550)	(6 286 085)
<b>Solde au 30/06/2017</b>	36 953 847	33 846 159	740 859	1 736 932	(1 538 862)	12 230 295	(6 134 534)	6 430 525	(151 550)	84 113 670

## Note 11 : Emprunts

Les Emprunts présentent au 30 juin 2017, un solde de 35 609 102 dinars, contre un solde de 34 080 214 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Emprunts bancaires	32 801 992	37 971 671	31 648 391
Crédits auprès des sociétés de leasing	2 807 110	2 313 871	2 431 823
<b>Total</b>	<b>35 609 102</b>	<b>40 285 542</b>	<b>34 080 214</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS**

Bailleur de fonds	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Début de période			Additions	Transfert	Reclassements échéances à moins d'un an	Remboursements	Fin de période		
			Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées	Emprunts de l'exercice				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances échues et impayées
<b>Crédits bancaires</b>												
AMEN BANK	5 000 000		4 206 374	793 626				(809 100)	(793 626)	3 397 274	809 100	
QATAR NATIONAL B	10 000 000		8 000 000	2 000 000					(10 000 000)	-	-	
QATAR NATIONAL B	10 000 000		-	-		10 000 000				10 000 000	-	
BTE	5 000 000		4 581 019	418 981				(432 141)		4 148 878	851 122	
BNA	5 000 000		4 166 667	833 333						4 166 667	833 333	
BIAT	4 600 809	Mensuellement (2011-2018)	56 107	673 289	56 107			(56 107)	(392 751)	-	392 752	
ATTIJARI BANK	20 579 841	Mensuellement (2010-2018)	1 077 367	3 098 869	349 053			(1 077 367)	(1 276 997)	-	3 208 021	40 271
AMEN BANK	2 366 000	Mensuellement (2006-2018)	33 091	198 545	16 545			(33 091)	(99 271)	-	148 910	
AMEN BANK	450 000	Mensuellement (2010-2017)	-	25 952					(25 952)	-	-	
STB	1 045 000	Mensuellement (2006-2018)	7 465	89 571	7 464			(7 465)	(44 786)	-	59 714	
BH	720 000	Trimestriellement (2010-2017)	-	61 725					(61 725)	-	-	
BIAT	300 000		300 000	-						300 000	-	
ATTIJARI BANK	1 000 000		1 000 000	-						1 000 000	-	
AMEN BANK	5 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	2 163 772	996 874	478 407			(519 043)	(478 407)	1 644 729	1 515 917	
AMEN BANK	3 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	1 486 867	423 621				(224 565)	(207 871)	1 262 302	440 315	
STB	2 300 000	Trimestriellement (2010-2017)	115 000	460 000				(115 000)	(230 000)	-	345 000	
AMEN BANK	3 000 000	Mensuellement (2013-2020)	1 414 671	497 467				(227 890)	(208 238)	1 186 781	517 119	
BTL	2 460 000	Mensuellement (01/2017 à 06/2017)	-	2 460 000					(2 460 000)	-	-	
BT	520 000	Mensuellement (2015-2018)	1 759 991	426 511		1 000 000		(409 779)	(193 586)	2 350 212	642 704	
ATB	1 500 000	Mensuellement (2014-2017)	-	665 666					(259 106)	-	406 560	
BT	1 000 000	Mensuellement (2014-2021)	800 000	200 000					(160 000)	800 000	40 000	
BT	600 000	Mensuellement (2015-2021)	480 000	120 000						480 000	120 000	
AMEN BANK	280 000					280 000		(24 107)	(10 744)	245 149	24 107	
BNA	1 820 000					1 960 000		(140 000)		1 820 000	140 000	
<b>Total des emprunts bancaires</b>			<b>31 648 391</b>	<b>14 444 029</b>	<b>907 577</b>	<b>13 240 000</b>	<b>-</b>	<b>(4 075 655)</b>	<b>(16 903 060)</b>	<b>32 801 992</b>	<b>10 494 674</b>	<b>40 271</b>

**Dettes envers les sociétés de Leasing**

TUNISIE LEASING	82 654	Mensuellement (2013-2016)	-	-						-	-
TUNISIE LEASING	50 050	Mensuellement (2013-2015)	-	-						-	-
TUNISIE LEASING	54 670	Mensuellement (2013-2016)	-	-						-	-
TUNISIE LEASING	420 910	Mensuellement (2013-2016)	01	-						01	-
TUNISIE LEASING	111 674	Mensuellement (2013-2016)	01	-				(01)		-	-
TUNISIE LEASING	920 655	Mensuellement (2013-2016)	-	-						-	-
LEASING ZITOUNA	229 264	Mensuellement (2014-2017)	-	34 187				(34 187)		-	-
ZITOUNA LEASING (	23 804	Mensuellement (2014-2017)	-	2 925				(2 925)		-	-
TUNISIE LEASING C	205 494	Mensuellement (2014-2019)	88 204	41 423			(22 481)	(20 350)	65 723	43 554	-
ZITOUNA LEASING (	19 121	Mensuellement (2014-2017)	-	2 927				(2 927)		-	-
TUNISIE LEASING	101 078	Mensuellement (2015-2018)	9 395	35 662			(9 395)	(17 456)	-	27 601	-
TUNISIE LEASING	30 765	Mensuellement (2015-2018)	3 849	10 869			(3 849)	(5 310)	-	9 408	-
TUNISIE LEASING	44 673	Mensuellement (2015-2018)	14 874	14 960			(7 969)	(7 322)	6 905	15 607	-
TUNISIE LEASING	94 843	Mensuellement (2015-2018)	26 360	32 290			(17 359)	(15 753)	9 001	33 896	-
TUNISIE LEASING	66 592	Mensuellement (2015-2018)	26 148	21 972			(11 751)	(10 738)	14 397	22 985	-
TUNISIE LEASING	70 436	Mensuellement (2016-2019)	29 771	23 046			(12 361)	(11 252)	17 410	24 155	-
TUNISIE LEASING	48 783	Mensuellement (2016-2019)	22 007	15 837			(8 494)	(7 733)	13 513	16 598	-
TUNISIE LEASING	27 583	Mensuellement (2016-2019)	11 715	9 013			(4 856)	(4 394)	6 859	9 475	-
BT LEASING	49 037	Mensuellement (2016-2019)	28 772	15 411			(8 209)	(7 543)	20 563	16 077	-
MODERN LEASING (	30 572	Mensuellement (2016-2020)	21 920	6 595			(3 552)	(3 216)	18 368	6 931	-
HANNIBAL LEASE	86 640	Mensuellement (2016-2019)	50 230	27 697			(14 973)	(13 487)	35 257	29 183	-
HANNIBAL LEASE	26 982	Mensuellement (2016-2019)	13 747	8 600			(4 632)	(4 193)	9 115	9 039	-
TUNISIE LEASING	41 165	Mensuellement (2017-2020)	32 043	9 122			(6 513)	(3 963)	25 530	11 672	-
TUNISIE LEASING	7 873	Mensuellement (2017)	-	7 873				(7 873)	-	-	-
TUNISIE LEASING						117 855	(54 910)	(17 475)	62 945	37 435	-
TUNISIE LEASING						111 556	(42 630)	(8 235)	68 926	34 395	-
TUNISIE LEASING						29 756	(12 993)	(3 640)	16 763	9 353	-
ATL	621 000	Mensuellement (2010-2017)	-	46 150				(46 150)	-	-	-
HANNIBAL LEASE	60 999	Mensuellement (2011-2014)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	26 799	Mensuellement (2011-2014)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	37 633	Mensuellement (2011-2014)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	130 198	Mensuellement (2012-2015)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	89 266	Mensuellement (2012-2015)	-	-					-	-	-
TUNISIE LEASING C	182 000	Mensuellement (2012-2015)	-	-					-	-	-
ATL	3 206 936	Mensuellement (2013-2020)	1 182 151	419 014			(224 023)	(225 940)	958 128	417 097	-
ATL	239 818	Mensuellement (2016-2019)	183 233	50 325			(21 905)		161 328	72 230	-
ATL	38 401	Mensuellement (2016-2019)	19 530	18 871			(6 588)	(3 002)	12 942	22 457	-
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	117 000	Mensuellement (2013-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	25 076	Mensuellement (2013-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	45 200	Mensuellement (2014-2017)	-	2 880				(2 880)	-	-	-
HANNIBAL LEASE	63 990	Mensuellement (2014-2017)	-	10 091				(10 091)	-	-	-
ATL	74 799	Mensuellement (2015-2018)	16 491	25 974			(14 071)	(12 637)	2 420	27 408	-
ATL	119 596	Mensuellement (2015-2018)	7 697	43 414			(7 697)		-	51 111	-
ATL	37 400	Mensuellement (2015-2018)	11 595	12 641			(6 836)	(6 155)	4 759	13 322	-
HANNIBAL LEASE	29 783	Mensuellement (2014-2016)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	117 930	Mensuellement (2012-2014)	-	-					-	-	-
HANNIBAL LEASE	52 878	Mensuellement (2014-2017)	-	716				(716)	-	-	-
MODERN LEASING	414 552	Mensuellement (2014-2018)	80 451	111 533			(59 860)	(54 445)	20 591	116 948	-
MODERN LEASING	130 272	Mensuellement (2015-2018)	4 155	47 318			(4 154)	(23 085)	01	28 387	-
MODERN LEASING	44 933	Mensuellement (2016-2018)	16 262	14 942			(7 959)	(7 313)	8 303	15 588	-
MODERN LEASING	92 783	Mensuellement (2016-2018)	44 551	29 860			(16 041)	(14 571)	28 510	31 330	-
MODERN LEASING	28 001	Mensuellement (2016-2019)	16 485	8 765			(4 688)	(4 284)	11 797	9 169	-
MODERN LEASING	213 800	Mensuellement (2016-2020)	120 441	39 515			(21 151)	(19 306)	99 290	41 360	-

HANNIBAL LEASE	40 450					40 450		(4 153)	(16 963)	19 334	4 153	
HANNIBAL LEASE	93 420					93 420		(7 894)	(3 829)	81 697	7 894	
HANNIBAL LEASE	415 288					415 288		(40 571)	(5 640)	369 077	40 571	
UBCI LEASING	22 831	Mensuellement (2015-2018)	2 828	8 027				(2 828)	(3 930)	-	6 925	
UBCI LEASING	84 105	Mensuellement (2015-2018)	2 629	30 189					(14 780)	2 629	15 409	
UBCI LEASING	61 084	Mensuellement (2015-2018)	20 389	20 457					(10 030)	20 389	10 427	
UBCI LEASING	56 055	Mensuellement (2015-2018)	18 709	18 773					(9 182)	18 709	9 591	
UBCI LEASING	26 389	Mensuellement (2015-2018)	6 495	9 036					(4 418)	6 495	4 618	
UBCI LEASING	43 261	Mensuellement (2016-2019)	28 756	13 431					(6 589)	28 756	6 842	
UBCI LEASING	90 518					90 518		(25 537)	(8 717)	64 981	16 820	
UBCI LEASING	74 852					74 852		(19 139)	(7 512)	55 713	11 627	
<b>Total des crédits leasing</b>			<b>2 431 823</b>	<b>1 452 966</b>	<b>-</b>	<b>1 257 439</b>	<b>-</b>	<b>(838 969)</b>	<b>(850 619)</b>	<b>2 807 110</b>	<b>1 484 499</b>	
<b>Total général</b>			<b>34 080 214</b>	<b>15 896 995</b>	<b>907 577</b>	<b>14 497 439</b>	<b>-</b>	<b>(4 914 624)</b>	<b>(17 753 679)</b>	<b>35 609 102</b>	<b>11 979 173</b>	<b>40 271</b>

## Note 12 : Fournisseurs & comptes rattachés

Les Fournisseurs & comptes rattachés présentent au 30 juin 2017, un solde de 153 716 031 dinars, contre un solde de 153 717 056 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Fournisseurs locaux	9 276 174	9 310 521	8 321 492
Fournisseurs locaux - effets à payer	6 139 889	4 662 706	4 380 525
Fournisseurs étrangers	135 161 676	138 914 654	138 363 381
Fournisseurs d'immobilisations	2 493 405	1 887 840	2 080 629
Fournisseurs, retenues de garantie	90 296	54 356	82 459
Fournisseurs factures non parvenues	554 591	2 182 132	488 570
<b>Total</b>	<b>153 716 031</b>	<b>157 012 209</b>	<b>153 717 056</b>

## Note 13 : Autres passifs courants

Les Autres passifs courants présentent au 30 juin 2017, un solde de 44 536 382 dinars, contre un solde de 33 276 732 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Clients créditeurs	1 303 627	75 728	382 547
Personnel	1 532 648	1 476 521	1 631 325
Etat impôts et taxes passif	5 522 758	1 739 644	2 467 116
Obligations cautionnées	19 376 263	13 271 602	20 425 887
Associés comptes courants	8 000	7 500	8 000
Société du groupe crédit (A)	1 201 530	232 934	478 608
Charges à payer	3 473 301	1 444 063	2 876 524
Produits constatés d'avance	512 482	811 977	924 715
Dividendes à payer	5 659 146	2 564 820	115 746
Créditeurs divers	5 774 414	3 699 895	3 861 004
Compte d'attente	25 331	15 286	24 169
Provisions courantes pour risques et charges	146 882	26 718	81 091
<b>Total</b>	<b>44 536 382</b>	<b>25 366 689</b>	<b>33 276 732</b>

**Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les Concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 30 juin 2017, un solde de 133 544 481 dinars, contre un solde de 132 733 259 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts	10 534 945	9 184 065	15 351 606
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	1 484 499	1 405 515	1 452 966
Autres crédits	5 183 566	5 708 769	4 498 101
Financement en devises et autres crédits mobilisables	66 136 811	27 106 259	59 250 749
Avance sur marché	2 900 846	7 654 462	1 222 142
Billets de trésorerie	4 900 000	4 950 000	4 250 000
Intérêts courus	4 180 868	1 291 030	3 013 868
Banques	38 222 946	28 745 466	43 693 827
<b>Total</b>	<b>133 544 481</b>	<b>86 045 565</b>	<b>132 733 259</b>

## Notes relatives à l'état du résultat consolidé :

### **Note 15 : Revenus**

Les Revenus présentent au 30 juin 2017, un solde de 191 533 254 dinars, contre un solde de 354 814 423 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Ventes de véhicules neufs	150 495 868	136 713 991	281 236 781
Ventes pièces de rechanges	31 842 205	28 280 336	57 502 527
Assistances et autres services	3 332 934	2 376 488	6 201 693
Ventes à l'export	1 909 911	1 837 492	2 304 309
Ventes locales	5 129 694	5 685 423	9 612 489
Ventes carburants et lubrifiants	665 046	336 102	1 071 035
RRR accordés sur ventes	(1 842 404)	(1 561 346)	(3 114 411)
<b>Total</b>	<b>191 533 254</b>	<b>173 668 486</b>	<b>354 814 423</b>

### **Note 16 : Autres produits d'exploitation**

Les Autres produits d'exploitation présentent au 30 juin 2017, un solde de 338 065 dinars, contre un solde de 782 780 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Loyer et revenus des immeubles	324 176	313 408	495 939
Autres produits d'exploitation	13 889	21 057	286 841
<b>Total</b>	<b>338 065</b>	<b>334 465</b>	<b>782 780</b>

### **Note 17 : Achats de marchandises consommés**

Les Achats de marchandises consommés présentent au 30 juin 2017, un solde de 155 967 057 dinars, contre un solde de 290 178 779 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Achats de véhicules neufs	125 259 825	138 153 070	278 126 532
Achats de pièces de rechanges	23 409 078	20 354 850	44 469 777
Achats locaux de marchandises	138 051	617 772	1 407 199
Achats lubrifiants et dérivés	449 144	507 881	504 341
RRR obtenus sur achats	(2 016 390)	(1 192 124)	(3 295 644)
Variation des stocks	8 727 349	(18 107 605)	(31 033 426)
<b>Total</b>	<b>155 967 057</b>	<b>140 333 843</b>	<b>290 178 779</b>

### Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les Achats d'approvisionnements consommés présentent au 30 juin 2017, un solde de 1 585 095 dinars, contre un solde de 3 057 856 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Achats de carburants et lubrifiants	285 099	274 735	649 634
Achats de fournitures de bureau	134 459	131 723	292 242
Achats de matières et fournitures consommables	110 773	89 929	182 669
Eau	40 416	35 130	92 445
Electricité & GAZ	416 578	377 387	759 801
Achats de petit outillage	24 091	34 559	75 639
Achats de prestations de services	479 415	576 339	907 483
Autres achats non stockés	99 664	86 154	154 268
Transfert de charges	(5 400)	(41 595)	(56 325)
<b>Total</b>	<b>1 585 095</b>	<b>1 564 362</b>	<b>3 057 856</b>

### Note 19 : Charges de personnel

Les Charges de personnel présentent au 30 juin 2017, un solde de 10 995 722 dinars, contre un solde de 22 798 751 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	8 651 517	8 464 994	17 812 684
Charges sociales	1 546 585	1 682 375	3 430 526
Autres charges de personnel	763 555	854 882	1 501 825
Transfert de charges personnel	(176 659)	(161 335)	(50 000)
Provision pour congés payés (nettes des reprises)	210 724	77 621	103 716
<b>Total</b>	<b>10 995 722</b>	<b>10 918 537</b>	<b>22 798 751</b>

## Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions présentent au 30 juin 2017, un solde de 6 086 441 dinars, contre un solde de 11 920 342 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Dotations aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	1 138 519	1 193 284	2 378 320
Dotations aux amortissements des Immobilisations Corporelles	3 139 275	2 955 350	5 938 776
Dotations aux résorptions des autres actifs non courants	1 867 007	290 544	3 457 684
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	44 032	1 755	310 192
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	563 531	46 348	710 397
Dotations aux provisions pour risques et charges	389 185	112 799	222 876
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	37 150
Autres Dotations aux provisions	17 530	45 696	40 934
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(39 792)	(13 533)	(16 622)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(474 587)	(91 190)	(635 941)
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	(9 785)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(558 259)	(297 953)	(513 639)
<b>Total</b>	<b>6 086 441</b>	<b>4 243 100</b>	<b>11 920 342</b>

## Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation présentent au 30 juin 2017, un solde de 7 577 259 dinars, contre un solde de 15 849 533 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Services extérieurs	1 600 519	1 157 045	2 641 549
Autres services extérieurs	5 023 108	5 878 283	11 587 740
Impôts et taxes	953 632	869 171	1 620 244
<b>Total</b>	<b>7 577 259</b>	<b>7 904 499</b>	<b>15 849 533</b>

## Note 22 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes présentent au 30 juin 2017, un solde de 16 716 189 dinars, contre un solde de 16 391 221 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Intérêts et agios bancaires	3 104 354	3 023 429	6 171 346
Intérêts des obligations cautionnées	192 470	255 485	422 875
Pertes de change	8 856 061	7 773 259	6 121 989
Gains de change	(184 872)	(1 282 811)	(2 994 571)
Intérêts des comptes courants sociétés du groupe	30 000	206 376	5 995
Intérêts des billets de trésorerie	85 909	189 997	140 720
Produits financiers	(1 471 512)	(1 374 520)	(3 238 096)
Intérêts sur financement en devises et crédits mobilisables	3 337 699	365 153	5 593 937
Autres charges financières	2 726 499	1 399 973	4 090 221
Intérêts sur crédits leasing	39 581	44 842	76 805
<b>Total</b>	<b>16 716 189</b>	<b>10 601 183</b>	<b>16 391 221</b>

## Note 23 : Produits des placements

Les Produits des placements présentent au 30 juin 2017, un solde de 3 889 432 dinars, contre un solde de 7 106 256 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Revenus des billets de trésorerie	1 682 548	1 681 922	3 200 407
Dividendes	6 196	2 215	1 215
Intérêts des comptes courants des sociétés du groupe	2 051 000	1 616 736	3 038 707
Autres produits des placements	149 688	445 530	865 927
<b>Total</b>	<b>3 889 432</b>	<b>3 746 404</b>	<b>7 106 256</b>

#### Note 24 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires présentent au 30 juin 2017, un solde de 469 884 dinars, contre un solde de 1 725 601 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	132 500	33 400	39 900
Produits nets sur cessions des titres de participations	-	03	399 548
Subvention TFP	96 518	155 094	83 340
QP des subventions d'investissement	23 589	23 589	47 179
Autres gains	217 277	370 658	1 155 634
<b>Total</b>	<b>469 884</b>	<b>582 745</b>	<b>1 725 601</b>

#### Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires présentent au 30 juin 2017, un solde de 260 754 dinars, contre un solde de 241 730 dinars au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2017	30 juin 2016	31 Décembre 2016
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	72	3 361	10 795
Pertes sur cession d'immobilisations financières	-	-	447
Autres pertes	260 682	210 646	230 488
<b>Total</b>	<b>260 754</b>	<b>214 007</b>	<b>241 730</b>

**Notes relatives à l'état des flux de trésorerie consolidé :**

**Note 26: Variation des éléments du BFR**

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 Décembre 2016	Variation
Stocks	99 362 986	109 452 493	10 089 507
<b><u>Variation des stocks</u></b>	<b><u>99 362 986</u></b>	<b><u>109 452 493</u></b>	<b><u>10 089 507</u></b>
Clients et comptes rattachés	55 262 299	58 464 237	3 201 938
<b><u>Variation des clients et comptes rattachés</u></b>	<b><u>55 262 299</u></b>	<b><u>58 464 237</u></b>	<b><u>3 201 938</u></b>
Autres actifs courants	53 142 855	40 614 859	(12 527 996)
<b><u>Variation des autres actifs courants</u></b>	<b><u>53 142 855</u></b>	<b><u>40 614 859</u></b>	<b><u>(12 527 996)</u></b>
Fournisseurs et comptes rattachés	153 716 031	153 717 056	(1 025)
Fournisseurs d'immobilisations	(2 493 405)	(2 080 629)	(412 776)
<b><u>Variation des fournisseurs d'exploitation</u></b>	<b><u>151 222 626</u></b>	<b><u>151 636 427</u></b>	<b><u>(413 801)</u></b>
Autres passifs courants	44 536 382	33 276 732	11 259 650
Dividendes à payer	(5 659 146)	(115 746)	(5 543 400)
Provisions courantes pour risques et charges	(146 882)	(81 091)	(65 791)
<b><u>Variation des autres passifs courants (*)</u></b>	<b><u>38 730 354</u></b>	<b><u>33 079 895</u></b>	<b><u>5 650 459</u></b>
-	-	-	-
Concours bancaires et autres passifs financiers	133 554 481	132 743 259	811 222
Échéances à moins d'un an sur emprunts	(10 534 945)	(15 351 606)	4 816 661
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	(1 484 499)	(1 452 966)	(31 533)
Banques	(38 222 946)	(43 693 827)	5 470 881
<b><u>Variation des autres passifs financiers</u></b>	<b><u>83 312 091</u></b>	<b><u>72 244 860</u></b>	<b><u>11 067 231</u></b>

**Note n° 27 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

Les mouvements intervenus sur les immobilisations financières se présentent comme suit :

<b><u>Solde au 31 Décembre 2016</u></b>	<b><u>40 110 048</u></b>
Additions de l'exercice	250 000
Encaissements de l'exercice	-2 419 564
<b><u>Solde au 30 juin 2017</u></b>	<b><u>37 940 484</u></b>

**Note 28 : Flux de trésorerie provenant des activités de placements**

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 Décembre 2016	Variation
Placements	73 204 095	69 369 109	(3 834 986)
<b><u>Variation des placements</u></b>	<b><u>73 204 095</u></b>	<b><u>69 369 109</u></b>	<b><u>(3 834 986)</u></b>

**Note 29 : Trésorerie à la fin de l'exercice**

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 Décembre 2016
Liquidités et équivalents de liquidités	37 989 161	38 454 236
Concours bancaires	(38 222 946)	(43 693 827)
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b><u>(233 785)</u></b>	<b><u>(5 239 591)</u></b>

**Note 30 : Engagements hors bilan**

**Tableau des Engagements Hors Bilan**

**Au 30 Juin 2017**

*(Exprimé en dinar)*

Type d'Engagement	Valeur Totale	Tiers	Partie engagée
<b>-1- Engagements donnés</b>			
<b>-A- Garanties personnelles</b>			
Cautionnement	1 045 000	AMEN BANK BIAT ATTIJARI BANK BH STB	Bassem LOUKIL  Mohamed LOUKIL
	450 000	AMEN BANK	Bassem LOUKIL
	11 820 000		Mohamed LOUKIL
	21 685 000		Bassem LOUKIL
	1 500 000		Walid LOUKIL
	5 300 000	BH	ECONOMIC AUTO
<b>-B- Garanties réelles</b>			
Hypothèques	1 045 000	STB	
	4 600 809	BIAT	AURES AUTO-SA
	20 579 841	ATTIJARI BANK	
	720 000	BH	
	2 366 000	AMEN BANK	
	1 014 560	STB	
	5 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	900 000	BNA	AURES AUTO-SA
	98 876 000		ECONOMIC AUTO
	3 050 000		TRUCKS GROS
3 920 000	BT	GIF	
Nantissement	720 000	BH	AURES AUTO-SA

	1 014 560	STB	AURES AUTO-SA
	3 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	280 000		GIF
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
	3 920 000	BT	GIF
	17 680 000		ECONOMIC AUTO

**C- Effets escomptés non échus**

Effets à l'escompte 29 210 344

**-2- Engagements reçus**

**A- Garanties personnelles**

Cautionnement 19 425 665  
Accréditifs 37 987 146  
Cautions de marchés 1 508 363  
Obligations cautionnées 3 219 881

**GRUPE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »**  
**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017**

***Introduction***

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du groupe « Universal Auto Distributors Holding » arrêtés au 30 Juin 2017.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître un total bilan de 454 899 506 Dinars et un résultat déficitaire de 6 134 534 Dinars.

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

***Justification de notre conclusion avec réserves :***

1. Les états financiers consolidés du Groupe «**Universal Auto Distributors Holding** », ont été élaborés sur la base des états financiers non certifiés de la société « **Economic Auto – S.A** » (filiale du Groupe « UADH ») du fait que certains travaux de régularisation sont en cours.
2. Les comptes clients et comptes rattachés de la société "AURES AUTO" (filiale du Groupe « UADH ») présentent des soldes non movimentés depuis plus d'un an totalisant 1 727 540 Dinars et qui doivent faire l'objet de provisions pour risque de non recouvrement.

***Conclusion avec réserves***

Sur la base de notre examen limité et sous réserve des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière du groupe « **Universal Auto Distributors Holding** » au 30 Juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation :***

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que les capitaux propres de la société « **GIF Distribution** » (filiale du Groupe « UADH »), totalisant un montant de 22 567 Dinars au 30 Juin 2017, sont inférieurs à la moitié du capital social.

Selon les dispositions de l'art 142 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans les deux mois de la constitution des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes. Cette augmentation du capital social peut être réalisée par incorporation des réserves ou par réévaluation de ses fonds propres.

**Tunis, le 17 Novembre 2017**

**P/C.M.C-DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

**P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie**  
**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**